

**UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du jeudi 7 avril 2016**

*Délibération 2016.CA.04*  
*Désignation des représentants des entreprises*

Vu le code de l'éducation notamment les articles L.711-1 et L.711-2, L.718-2 à 5 et L.718-7 à L.718-15, D.719-41 à D.719-47 et D.719-47-1 à D.719-47-5 ;

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements "Université Bourgogne Franche-Comté" (UBFC) et approbation de ses statuts et notamment son article 10 ;

Vu le décret n°2014-336 du 13 mars 2014 modifiant les dispositions du code de l'éducation ;

Vu le règlement intérieur transitoire de la COMUE "Université Bourgogne Franche-Comté" adopté par le conseil d'administration provisoire du 8 septembre 2015 et notamment son article 8 ;

Vu la proclamation le 25 mars des résultats des élections des 22 et 23 mars 2016 des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration d'Université Bourgogne Franche-Comté ;

Considérant que parmi les 14 personnalités extérieures du conseil d'administration siègent deux représentants d'entreprises, désignés après délibération du conseil d'administration sur proposition des représentants des 6 membres d'UBFC ;

Considérant la proposition des représentants des établissements membres d'UBFC portant sur une entreprise de Bourgogne et sur une entreprise de Franche-Comté :

- Monsieur Roland de la BROSSE de l'entreprise ADHEX au titre de la Bourgogne,
- Monsieur François CAVAN de l'entreprise Général Electric au titre de la Franche-Comté ;

Considérant que le vote a lieu en un tour à bulletin secret ;

Nombre de membres en exercice : 24 Quorum : 12	Nombre de membres présents : 21 Nombre de personne représentées : 0 Majorité requise pour le vote : 11
---	--

Vote pour la désignation de Messieurs Roland de la BROSSE et François CAVAN :

Pour : 17                                  Contre : 1                                  Bulletins blancs/nuls : 3

Messieurs Roland de la BROSSE et François CAVAN sont désignés pour siéger au sein du conseil d'administration en tant que personnalités extérieures.

Besançon, le 7 avril 2016

La Présidente provisoire UBFC,

  
Annie VINTER



Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Recteur coordonnateur des académies de Besançon et Dijon, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »